



Cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



Gaëtan DEGRUMELLE

Coordinateur cellule protection de la ressource.
Animateur BAC d'Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Norville
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : g.degrumelle@cauxseine.fr



Mélanie BROUTIN

Animatrice hydraulique douce depuis le 1^{er} décembre 2019.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



Abdessamad EL KADIRI

Animateur BAC de Notre-Dame-de-Gravenchon et de Becquet-Gruchet depuis le 27 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



Julie DOMAINE

Animatrice BAC de Fauville-en-Caux et de Maulévrier / Montmeiller depuis le 8 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : j.domaine@cauxseine.fr

Caux Seine agglo
Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon
BP 20062
76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 40 40

AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE

Comment bien entretenir les aménagements ?

Intervenir de manière préventive plutôt que curative

Préférer des interventions douces et répétées à une intervention « lourde »

LA HAIE HYDRAULIQUE

Pour être efficace sur un plan hydraulique, la haie n'a pas besoin de dépasser un mètre de hauteur puisque c'est la densité au pied de la haie qui a de l'importance. Pendant 3 à 5 ans, il faut contrôler l'envahissement de la jeune haie par les mauvaises herbes. Chaque hiver, la haie doit être regarnie si des plants meurent.

PREMIERE TAILLE :

Descriptif de l'action : Tailler la haie à 15 cm de hauteur

Dans quel but : Obliger les pousses restantes à produire des branches latérales afin d'étoffer la haie et d'accentuer son rôle hydraulique au sol.

Quand intervenir : Premier hiver si les plantations ont été réalisées au printemps. Si les plantations ont été réalisées à l'automne, cette taille attendra le second hiver.

Point de vigilance : Certaines essences ne supportent pas une coupe si courte (charme, aulne, hêtre, persistant).

Si en plus de la haie, vous possédez une fascine sur votre exploitation, les déchets de tailles suffisamment longs de certaines essences pourront permettre de regarnir la fascine !

LA FASCINE VIVANTE

Les quelques mois suivant la réalisation et après les épisodes pluvieux, il convient de réparer les possibles affouillements en rajoutant de la terre ou un petit fagot au pied de la fascine et de vérifier et compléter le remplissage du caisson si besoin.

RECHARGE DE L'OUVRAGE :

Descriptif de l'action : Regarnir la fascine en fagot et pose de nouveaux plançons.

Dans quel but : Permettre à la fascine de jouer au mieux son rôle de filtre de façon pérenne.

Quand intervenir : Cette action est réalisable d'octobre à mars.

Point de vigilance : Planter en profondeur (environ 20 cm) les nouveaux plançons afin d'obtenir une meilleure repousse. Le garnissage des fagots n'est pas obligatoirement réalisé en saule, n'importe quelle essence jouant le même rôle de filtre fin peut être mise en place.



LA MARE

Naturellement, l'écosystème mare est temporaire. Sans intervention humaine la mare est vouée à l'atterrissement, à (re)devenir un écosystème terrestre par l'accumulation de matière organique qui va la combler jusqu'à sa disparition, d'où l'intérêt à porter à son entretien. Limiter les apports de matières organiques, c'est limiter les travaux curatifs.

ASSURER UN ENTRETIEN RÉGULIER :

Descriptif des actions : Vérifier que les arrivées d'eau et conduite d'évacuation ne soient pas obstruées.

Quand intervenir : TOUTE L'ANNÉE
Supprimer la plupart des végétaux flottants non enracinés.
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
Supprimer les algues filamenteuses qui apparaissent souvent lors des fortes chaleurs ou lorsque les éléments nutritifs sont présents en abondance.

DE JUIN À DÉCEMBRE
Couper les végétaux de berges à environ 10 cm au-dessus du niveau d'eau.
DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE

Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation des Captages

de Saint-Maclou-la-Brière et Angerville-Bailleul

RETOUR D'EXPÉRIENCE DU SUIVI HERBE

Le GAEC VARNIER, réalise avec le Littoral Normand, en partenariat avec l'animation BAC, un suivi herbe concernant une surface de 14 hectares de prairies pour environ 90 vaches laitières.

L'animation BAC a souhaité avoir leur retour d'expériences sur cet accompagnement individuel.



Comment avez-vous décidé de démarrer un suivi herbe avec l'animation BAC de Caux Seine agglo ?

GAEC VARNIER : Le premier suivi herbe nous l'avions commencé en 2017 avec le Syndicat Mixte de Bassins Versants (SMBV) Valmont Ganzeville, qui avait été proposé par l'animateur BAC du territoire. À la reprise de l'animation BAC Fauville-en-Caux par Caux Seine agglo, nous avons poursuivi le suivi herbe en 2020 et nous en sommes à notre deuxième année de suivi.

Quel était l'objectif ? Est-ce que vous aviez pour objectif de diminuer la ration fermenté (maïs...)/protéines ?

GAEC VARNIER : L'objectif avec ce suivi herbe est pour nous de

changer l'alimentation des vaches en augmentant la ration d'herbe et en maintenant voire diminuant la ration maïs. Mais l'objectif était également de valoriser les herbages que l'on possède en maintenant les surfaces en prairies tout en récoltant davantage d'herbe.

Vos résultats lors de la 1^{ère} année de suivi herbe en 2020 ont-ils été positifs ?

GAEC VARNIER : Oui nous avons été satisfaits de ces résultats. Nous avons pu faucher au moins une fois la moitié de nos surfaces. La présence de refus sur une de nos parcelles a même été réduite. Concernant la ration de maïs dans l'alimentation, elle a pu être diminuée.

Qu'est-ce qui vous a motivé à faire une seconde année de suivi herbe ?

GAEC VARNIER : Nous pensions que nous devions faire deux années de suivi herbe donc nous ne nous sommes pas posé la question ; nous avons des résultats satisfaisants alors pourquoi s'arrêter ? (rires). D'autant plus que tout est pris en charge pour nous pour réaliser ce suivi herbe.

Est-ce que le suivi herbe avec le Littoral Normand répond à vos attentes ?

GAEC VARNIER : Nous connaissions déjà le Littoral Normand puisque nous travaillons avec eux sur le contrôle laitier. Donc cela était logique de faire ce suivi herbe avec eux. Le seul bémol est qu'au fur et à mesure du temps de suivi herbe, le contact sur le terrain se perd un peu.

Pour tous renseignements concernant le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) d'Angerville-Bailleul et Saint-Maclou-la-Brière Gaëtan Degrumelle, animateur protection de la ressource en eau, et Mélanie Broutin, animatrice hydraulique douce se tiennent à votre disposition. Tél. : 02 32 84 00 35
g.degrumelle@cauxseine.fr - m.broutin@cauxseine.fr



Pour plus de renseignements nous vous invitons à vous rapprocher de l'animateur BAC Gaëtan DEGRUMELLE ou de l'animatrice hydraulique douce Mélanie BROUTIN.

Est-ce que sans l'animation BAC vous auriez pu envisager de faire un suivi herbe ?

GAEC VARNIER : La réalisation d'un suivi herbe peut s'avérer coûteux, je ne pense donc pas que nous l'aurions fait sans l'animation BAC. Cependant, puisque de base le suivi herbe servait à former les éleveurs et que nous avons pour objectif de valoriser nos herbages, nous aurions pu y songer.

Si les résultats sont positifs à la suite de cette seconde année, ferez-vous une 3^{ème} année de suivi ? Si oui pourquoi ?

GAEC VARNIER : Oui nous ferons une 3^{ème} année de suivi pour essayer d'améliorer encore nos résultats. Nous avons récemment commencé

le pâturage dynamique et nous avons déjà des effets bénéfiques comme la redécouverte du trèfle sur nos prairies qui avaient disparus ou comme une fauche plus importante (plus de 5 hectares cette année). Nous souhaiterions donc aller plus loin dans le pâturage dynamique pour valoriser au mieux nos herbages.

Envisagez-vous de remettre des surfaces en prairies suite à ce suivi herbe ?

GAEC VARNIER : Nous pourrions l'envisager. Mais malheureusement, si nous voulons remettre en herbe des surfaces pour le pâturage, il faudrait que les vaches traversent la route ce qui n'est pas envisageable.

Avez-vous relevé des points négatifs du suivi herbe ?

GAEC VARNIER : Non. Le suivi herbe est un bon outil d'accompagnement pour les éleveurs. Le seul point qui pourrait être amélioré c'est le temps de présence sur le terrain du Littoral Normand.

Avez-vous des remarques concernant l'animation BAC ?

GAEC VARNIER : Nous aimerions pouvoir assister à des réunions collectives sur le Colza et ses moyens de lutte contre les insectes, à des tours de plaine sur les essais de colza trèfle. Nous sommes intéressés par les études de Johanna Villenave-Chasset, nous aimerions développer les bandes fleuries sur nos surfaces agricoles.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Gaëtan DEGRUMELLE, animateur BAC, par téléphone au 02.32.84.00.35 ou par mail à l'adresse suivante : g.degrumelle@cauxseine.fr

QUAND ET COMMENT IMPLANTER LE COUVERT D'INTERCULTURES

C'est la question essentielle que se posent les agriculteurs pour réussir l'implantation et la levée de la couverture de leur sol. Il n'existe pas de recette type pour réussir à coup sûr son couvert végétal. Les possibilités sont innombrables : elles dépendent de vos sols, vos rotations, du matériel disponible, de la météo...

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

• SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE SEINOMARIN :

- Entièrement classé en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates
- Risque de fuite de nitrate très élevé pendant les périodes pluvieuses à l'automne

• INTERCULTURES LONGUES - le couvert végétal peut être assuré par :

- Une CIPAN - Culture Intermédiaire Piège A Nitrate -
- Une culture dérobée
- Des repousses de colza denses et homogènes spatialement

- Des repousses de céréales - conditions de mises en œuvre :

- Les repousses doivent être denses et homogènes spatialement
- Dans une limite de 20% des surfaces à planter en interculture à l'échelle de l'exploitation
- Interdites dans les Zones d'Actions Renforcées (ZAR > Directive Nitrates)

• INTERCULTURES COURTES :

- Obligatoire entre une culture de colza et une culture semée à l'automne (Nota : en cas de pratique du faux-semis, il n'y a pas d'obligation de couverture)
- Les repousses de colza sont autorisées sous conditions de repousses denses et homogènes spatialement, et maintenue 1 mois

• DATE LIMITE D'IMPLANTATION des CIPAN en Seine-Maritime

- Exception faite pour les îlots sur lesquels la récolte de la culture principale précédente est postérieure au 15 septembre : 1^{er} octobre

• DATE LIMITE AVANT DESTRUCTION :

- Régime général : 15 novembre
- Régimes dérogatoires (sur îlots présentant des sols dont le taux d'argile est strictement supérieur à 25% -> sur présentation d'analyse granulométrique. Sur îlots couverts par des repousses ou CIPAN implantés avant le 1^{er} septembre) : 1^{er} novembre

• DURÉE MINIMALE D'IMPLANTATION (hors intercultures courtes) : 2 mois

• FERTILISATION DES REPOUSSES : interdite

BONS RÉFLEXES

PÉRIODES FAVORABLES :

- Liées au type de couvert
- Élément déclencheur : un taux d'humidité suffisant.
- Au plus proche de la récolte de la culture en place -> semis précoce qui vise à favoriser l'humidité du sol préservée dans la paille.

Remarque : la majorité des couverts semés entre le 15 août et le 15 septembre sont tributaires de la pluviométrie qui est souvent faible et irrégulière.

MÉTHODES D'IMPLANTATION :

- Liées au type de couvert ; à la période de semis ; au matériel disponible
- 4 grandes techniques : semis simultané à la culture / sursemis dans la culture / semis sous mulch avant ou à la récolte / semis après récolte.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes techniques, matériels utilisés, avantages et limites :

TECHNIQUES DE SEMIS DES COUVERTS VÉGÉTAUX			
	MATÉRIELS UTILISÉS	AVANTAGES	LIMITES
Semis en même temps qu'une culture	<ul style="list-style-type: none"> • Semoir classique (en mélange ou en deux passages) • Semoir avec plusieurs trémies et distributions 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de semis optimales. - Anticipation de développement général du couvert. - Amélioration de la couverture du sol. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence précoce du couvert sur la culture. - Concurrence de la culture sur le couvert.
Sursemis dans une culture	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de désherbage mécanique équipés de semoir • Semoir adapté à disque ou à dents 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation de développement général du couvert. - Mise en place lors du désherbage mécanique (binage). - Concurrence sur les adventices après la récolte de la culture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence précoce du couvert sur la culture. - Concurrence de la culture sur le couvert.
Semis sous mulch	<ul style="list-style-type: none"> • Semoir à rampe, semoir centrifuge (culture en place) • Semoir adapté sur la moissonneuse (à la volée lors de la moisson) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapidité et débit de chantier. - Humidité du sol préservée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Homogénéité du semis - Matériels de semis peu répandus. - Conditions de réussite (structure de la surface du sol et espèces adaptées au semis sous mulch).
Semis après récolte	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux outils de semis adaptés (semoirs directs ou combinés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Amplitude d'action (semoir et date de semis). - Semis direct (préservation de l'humidité du sol). - Possibilités accrues de gestion mécanique des parcelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assèchement du sol lors du travail en plein (semoir combiné, déchaumage...). - Levées parfois tardives (selon la pluviométrie de l'été). - Gestion des résidus (bourrages, paille dans la ligne de semis).

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Gaëtan DEGRUMELLE, animateur BAC, par téléphone au 02.32.84.00.35 ou par mail à l'adresse suivante : g.degrumelle@cauxseine.fr